SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20170628-28062017p121-

Date de télétransmission : 04/07/2017 Date de réception préfecture : 04/07/2017

Délibération

Membres élus : 78 Séance du 28 juin 2017

Membres en fonction : 78 Sous la Présidence de M. Alain GIRNY

Membres présents : 65 Membres absents : 13

Président de Saint-Louis Agglomération

Procurations : 08

12^{ème} QUESTION

Zones d'activités économiques

12.1 Transfert de zones d'activités économiques à l'intercommunalité

En application de la loi NOTRe, la compétence relative aux zones d'activités économiques est transférée aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2017. La notion d'intérêt communautaire qui encadrait auparavant la compétence économique des EPCI ne lui est plus attachée.

Ainsi, la loi NOTRe consacre l'ensemble des intercommunalités à fiscalité propre comme les maîtres d'ouvrages exclusifs pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités à caractère industriel, commercial, tertiaire, artisanal, touristique, portuaire et aéroportuaire.

L'enjeu de ces transferts est d'avoir une réflexion et une stratégie globale sur la vocation et les fonctionnalités ou complémentarités entre les sites d'activités économiques du territoire, dans le but de réussir de manière optimale les implantations de nouveaux établissements et le développement des entreprises présentes.

La compétence de l'EPCI consiste ainsi désormais en :

- L'étude, l'achat de foncier, l'aménagement de nouvelles zones,
- La promotion, la commercialisation, la revente de terrains aménagés,
- L'animation de la zone, la gestion des services communs aux entreprises,
- Son entretien (voirie, espaces verts, espaces publics et mutualisés, signalétique, éclairage public, signalisation tricolore...),
- Sa réhabilitation, requalification,...

En l'absence de définition législative, réglementaire ou jurisprudentielle, il a été nécessaire de déterminer les zones devenues intercommunales à compter du 1er janvier 2017 sur la base d'un faisceau d'indices. Celui-ci a été établi suite aux différentes réunions de fusion, réunions de bureau et rencontres individuelles avec les maires concernés, qui ont traité de ce point. Ce faisceau d'indices est le suivant :

- 1) La vocation économique de la zone est mentionnée dans un document d'urbanisme par un « zonage économique ».
- 2) Elle représente un ensemble coordonné d'entreprises agglomérées autour de voiries publiques destinées à cet effet et entretenues par la commune,

- 3) Elle est le fruit d'une opération d'aménagement de type lotissement, ZAC, PAE, ... initiée par la commune qui a créé les premiers équipements (voiries, réseaux, ...). Cela peut se traduire par l'existence d'une délibération une intervention (création de ZAC, décision de lotir, ouver ture d'un budget annexe, voire reprise des voiries dans le domaine public en cas d'opération initiée par le privé),
- 4) Elle traduit une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné.

Concernant les zones mixtes (habitat-économie, économie-services publics), les ZAE à transférer sont celles ayant été pensées par la personne publique comme un ensemble cohérent à destination économique principale et que l'activité économique marchande y est dominante.

A l'inverse, l'implantation spontanée de plusieurs entreprises dans une zone à dominante d'habitat sans cohérence d'ensemble en termes d'aménagement et de gestion n'ont pas vocation à être transférées.

Sur cette base, il est proposé au conseil communautaire de retenir en tant que zones d'activités économiques, dont la gestion devient communautaire rétroactivement à compter du 1er janvier 2017 (outre celles déjà communautaires), les zones suivantes :

Commune	Appellation de la ZAE
Village-Neuf	ZAE rue de l'Etang / rue des Artisans
Saint-Louis	EuroEastpark
Kembs	ZAE rue de l'Artisanat
Huningue	ZAE Kleinfeld
Hésingue	ZAE Liesbach
Hégenheim	ZAE rue des Métiers / rue des Landes
Blotzheim	ZAE Haselaecker
Bartenheim	ZAE Carrefour de l'Europe
Schlierbach	ZA Schlierbach
Sierentz	ZAC Hoell
	ZA Landstrasse

Les plans des périmètres des zones ainsi citées sont joints à la présente délibération.

Ce transfert des ZAE à l'EPCI implique le transfert des biens publics attachés à chaque zone à savoir les voiries et leurs accessoires.

Ce transfert est effectué par simple mise à disposition des voiries concernées des communes vers la communauté d'agglomération qui assumera l'ensemble des obligations du propriétaire. Un procès-verbal matérialisera ce transfert.

Cette mise à disposition concernera plus particulièrement :

La voirie interne,
Les trottoirs, les accotements, les bordures, les cani<u>veaux, le réseau d'eau</u>

- pluviale. La signalisation verticale et horizontale réglementaire et la signalétique,
- Les équipements scellés au sol,
- L'éclairage public,
- Les espaces collectifs.

Les réseaux sous voirie ne sont pas concernés, ils restent du ressort de leurs concessionnaires respectifs.

Cette mise à disposition sera effectuée à titre gratuit nonobstant les transferts de charges qui seront à déterminer ultérieurement par la CLECT.

Il est précisé que concernant par contre les conditions financières et patrimoniales du transfert en pleine propriété des biens immobiliers (terrains), relevant du domaine privé de la commune dans les zones définis ci-dessus et destinés à être vendus à des tiers, celles-ci seront à déterminer d'ici fin 2017 par délibération de la communauté d'agglomération et des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'EPCI (soit les 2/3 des communes représentant la 1/2 de la population ou inversement) et ne font pas l'objet de la présente délibération.

Enfin, il est indiqué que d'autres zones d'activités économiques des communes qui n'auraient pas été identifiées à ce jour comme telles ou pour lesquelles des discussions doivent encore s'engager pourront faire l'objet d'un transfert complémentaire, dans le cadre d'une nouvelle délibération.

Il est demandé, par conséquent, au Conseil de Communauté :

- d'acter le transfert à Saint-Louis Agglomération des ZAE désignées ci-dessus, avec effet au 1er janvier 2017;
- d'approuver le transfert des biens relevant du domaine public des communes dans les zones ainsi transférées, à savoir les voiries et leurs accessoire tels que définis ci-dessus et ce à titre gratuit, nonobstant les éventuels transferts de charges qui seront définis par la CLECT,
- d'autoriser le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition de ces biens ainsi que tout acte concourant à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme, Saint-Louis, le 29 juin 2017

Le Président,



Zones économiques transférables à

l'intercommunalité au 01/01/2017

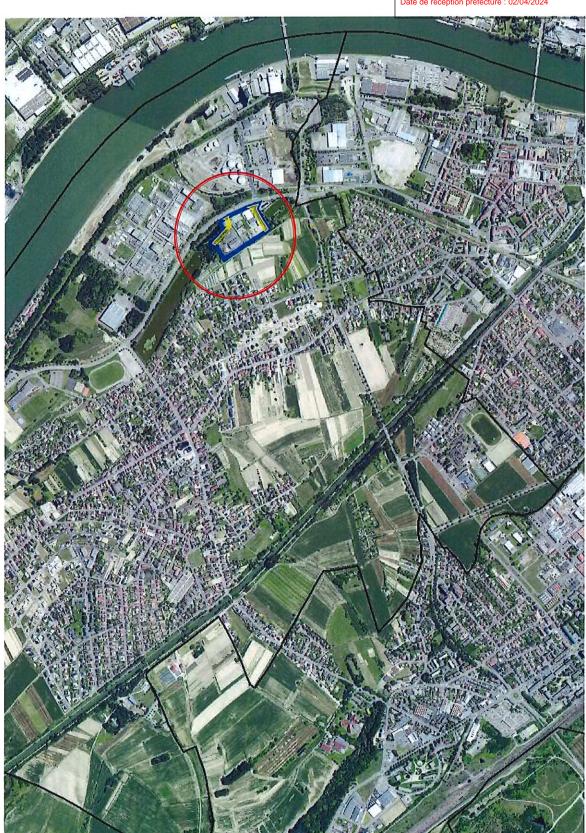
Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20170628-28062017p121-DE

Date de télétransmission : 04/07/2017 Date de réception préfecture : 04/07/2017



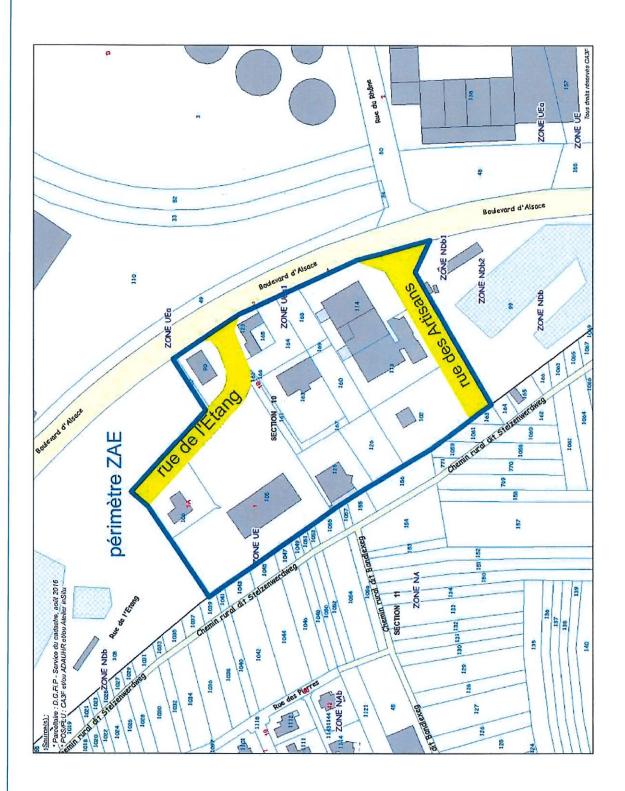
ccusé de réception en préfecture 68-200066058-20240327-20240327p11-DE ate de télétransmission: 02/04/2024 7





က

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20240327-20240327p11-DE Date de télétransmission : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024



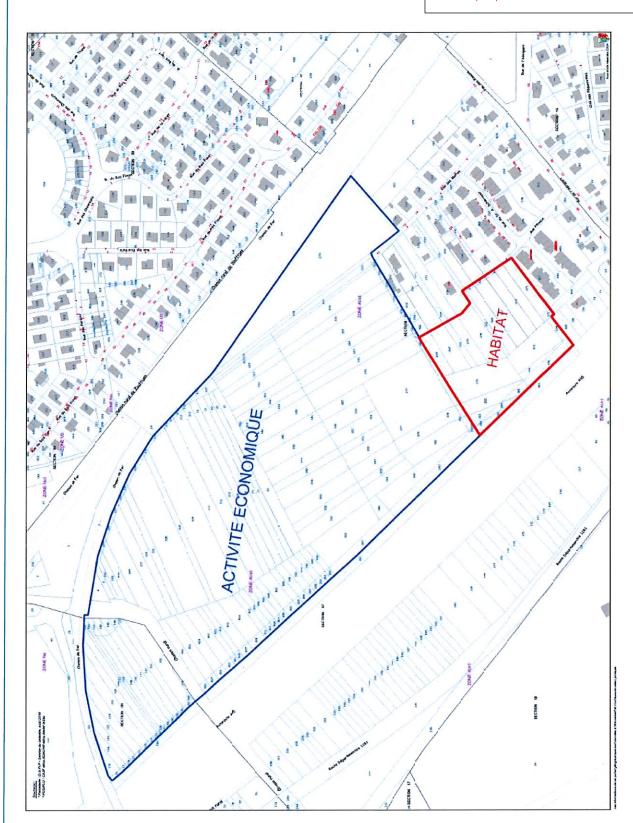
VILLAGE-NEUF - Périmètre ZAE

SAINT-LOUIS - Périmètre EuroEastpark (ZAC Welschen Schlag)



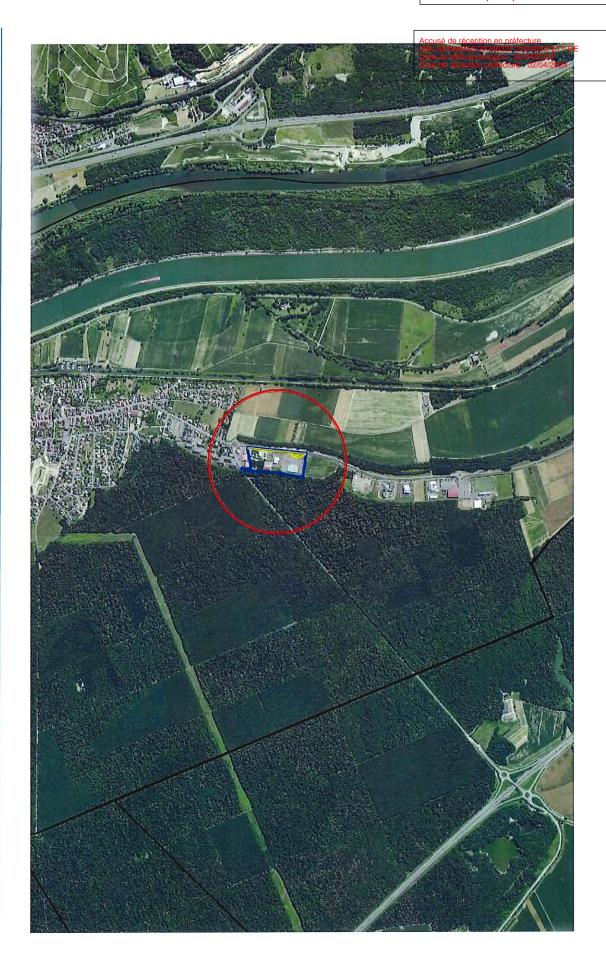
57

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20240327-20240327p11-Date de télétransmission : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024



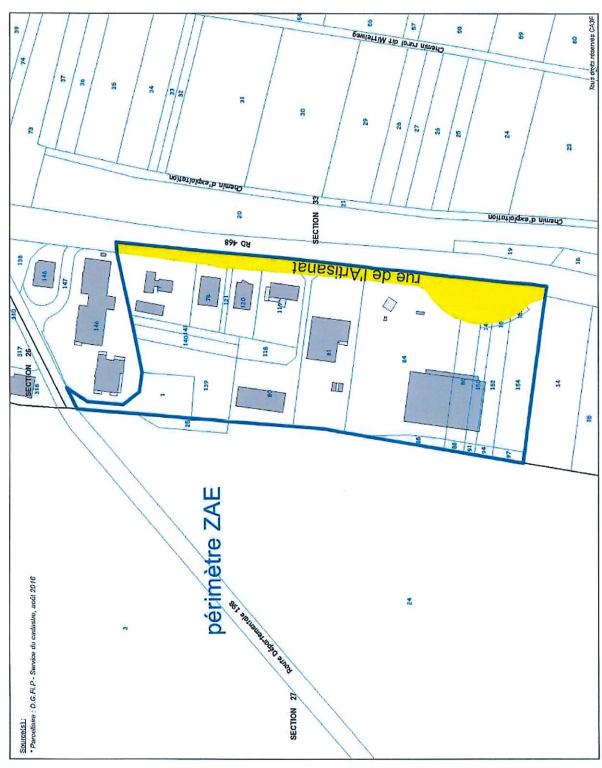
SAINT-LOUIS - Périmètre EuroEastpark (ZAC Welschen Schlag)

KEMBS- Périmètre ZAE rue de l'Artisanat



Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20240327-20240327p11-DE Date de télétransmission : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024



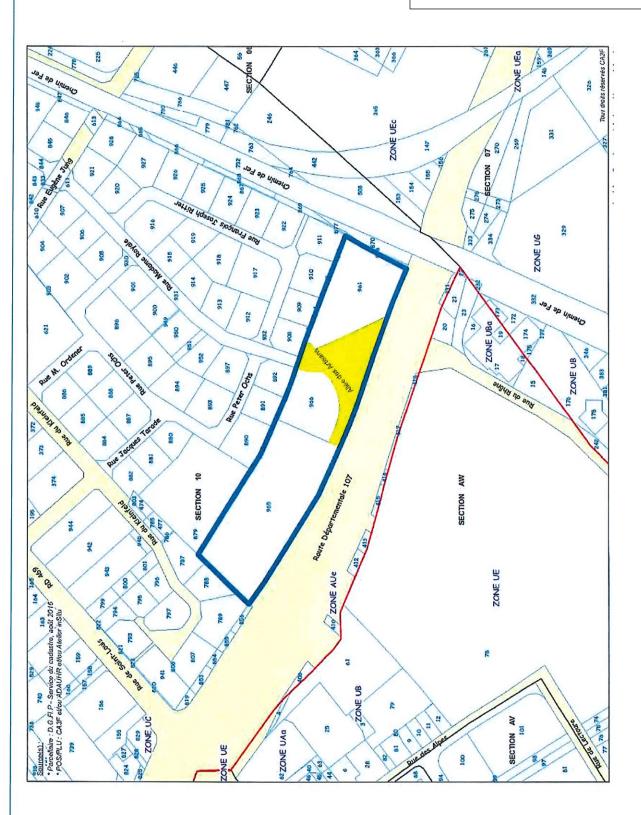


KEMBS-Périmètre ZAE rue de l'Artisanat



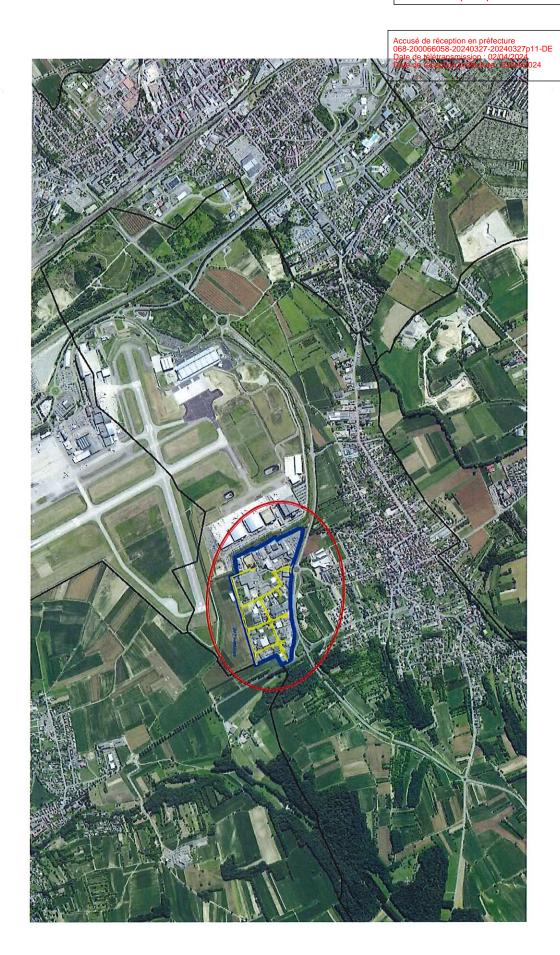
ω

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20240327-20240327p11-DE Date de télétransmission : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024



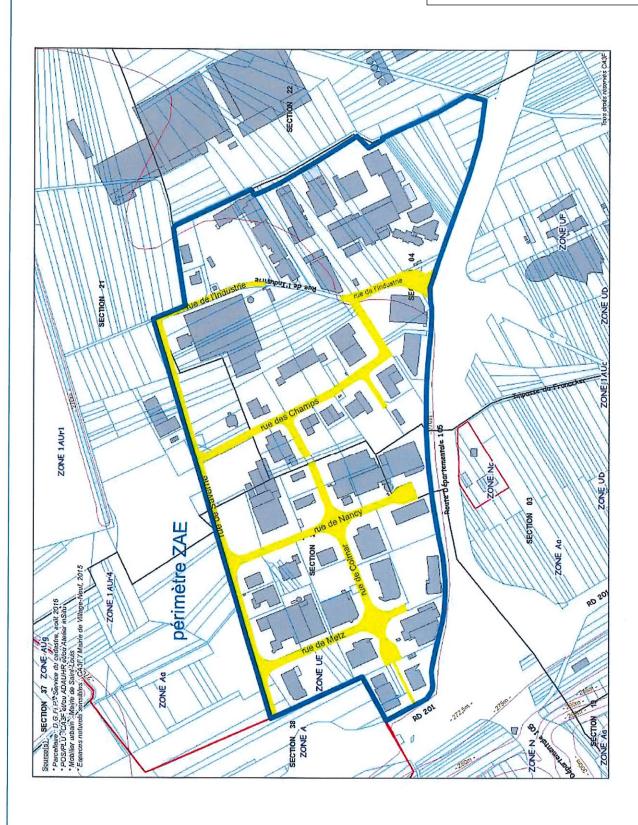
HUNINGUE - Périmètre ZAE Kleinfeld

Date de télétransmission : 04/07/2017 Date de réception préfecture : 04/07/2017

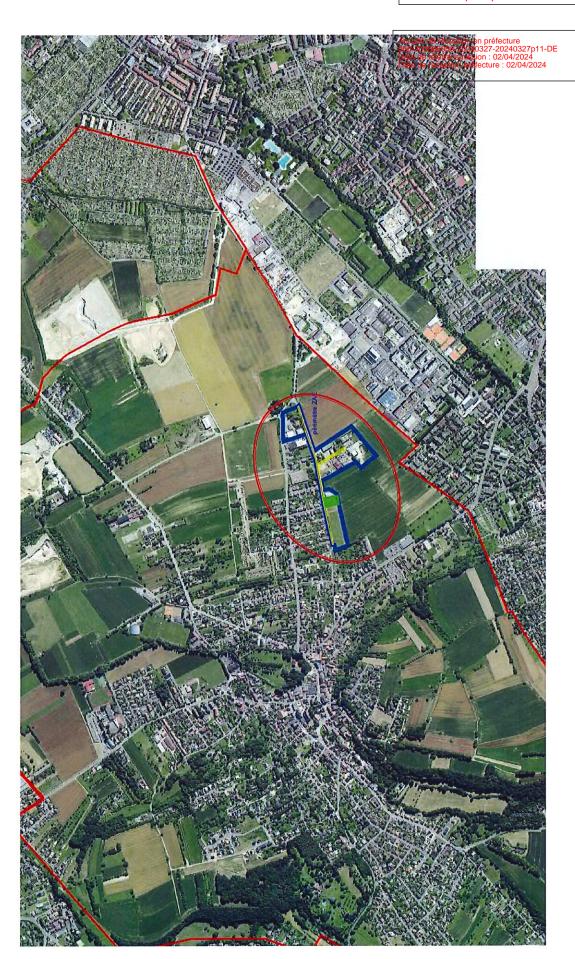


Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20240327-20240327p11-DE Date de télétransmission : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024

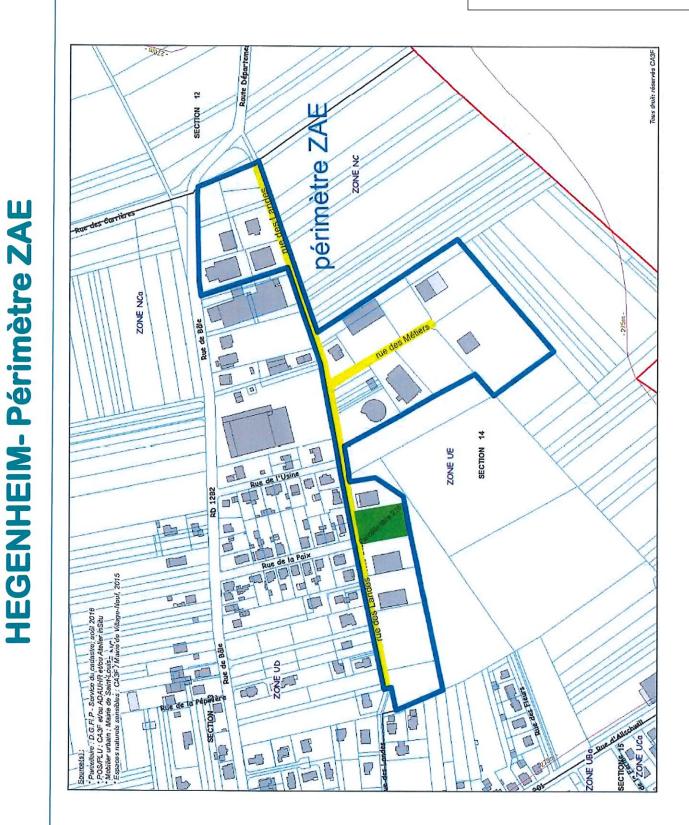




HESINGUE - Périmètre ZAE Liesbach

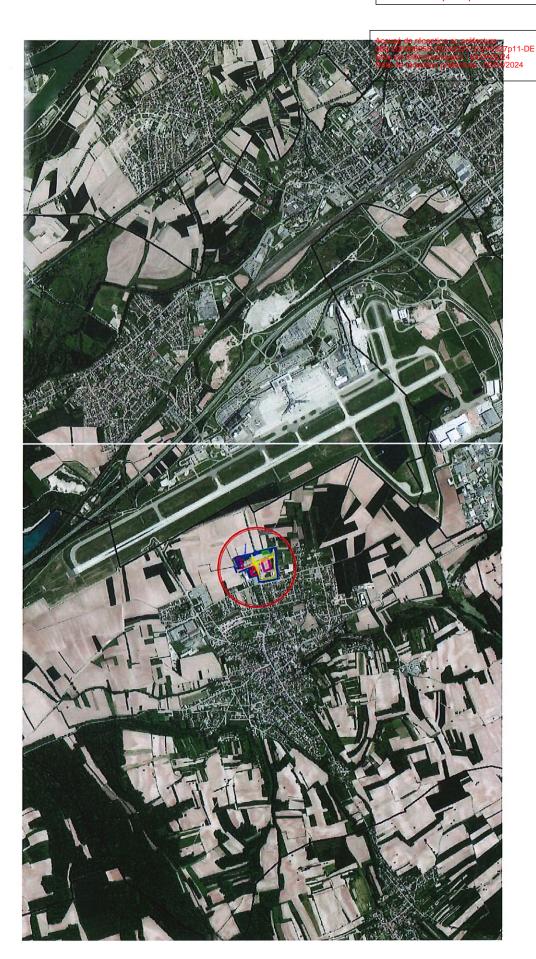


Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20240327-20240327p11-DE Date de télétransmission : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024

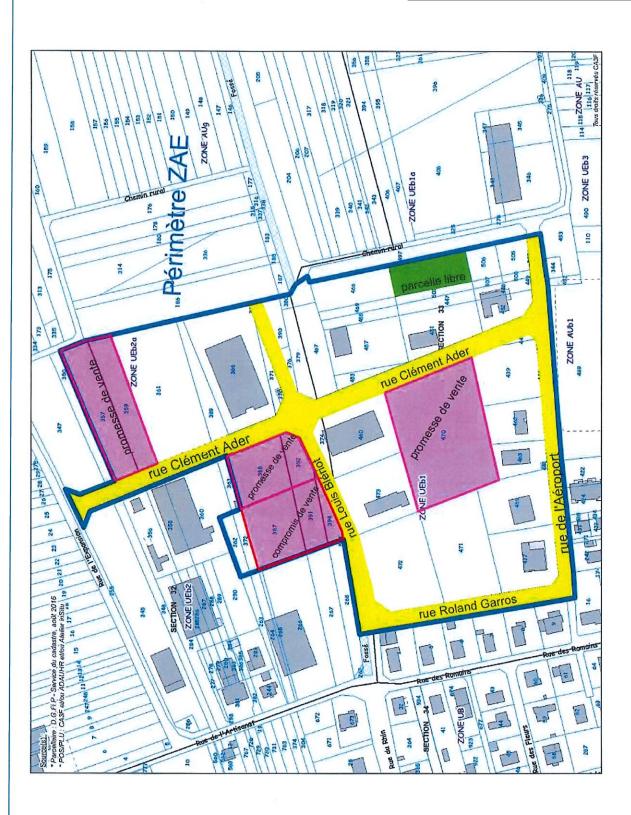


Date de télétransmission : 04/07/2017 Date de réception préfecture : 04/07/2017

BLOTZHEIM - Périmètre ZAE mixte Haselaecker



Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20240327-20240327p11-DE Date de télétransmission : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024



BLOTZHEIM - Périmètre ZAE mixte Haselaecker

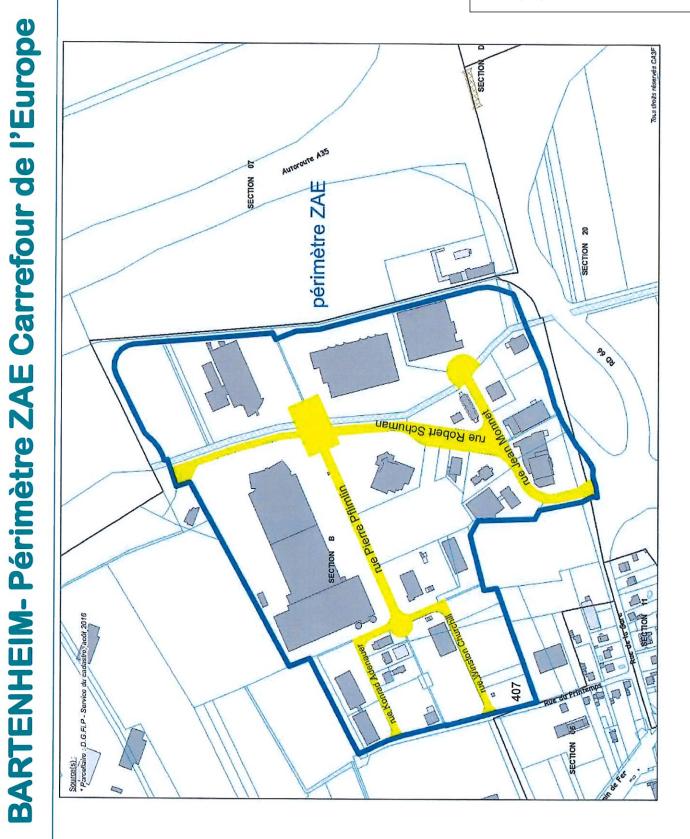
Date de télétransmission : 04/07/2017 Date de réception préfecture : 04/07/2017

BARTENHEIM - Périmètre ZAE Carrefour de l'Europe



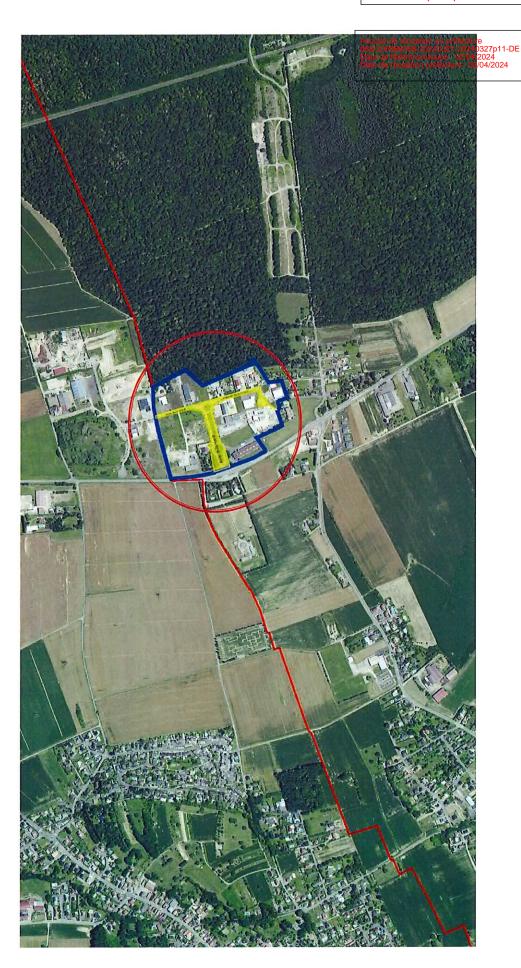
Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20240327-20240327p11-DE Date de télétransmission : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024



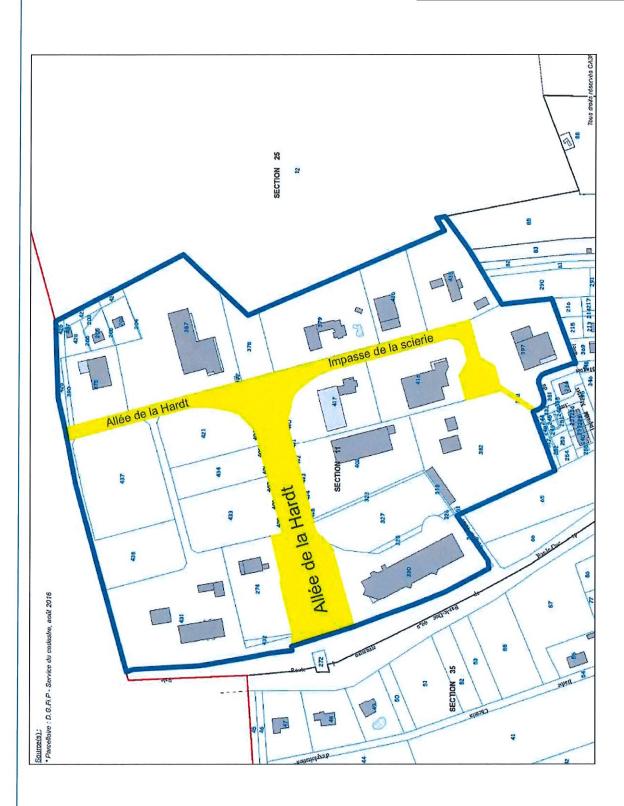


Date de télétransmission : 04/07/2017 Date de réception préfecture : 04/07/2017

SCHLIERBACH - Périmètre ZAE Dietwiller/Schlierbach

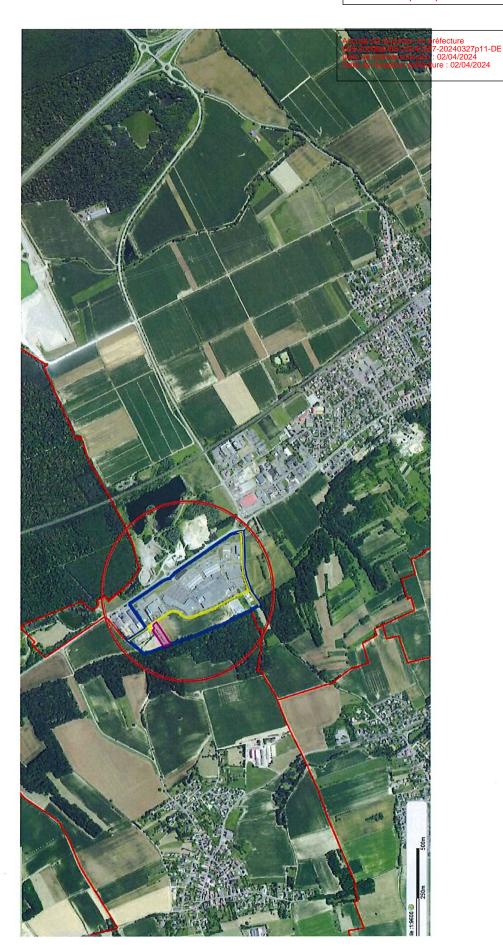


Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20240327-20240327p11-DE Date de télétransmission : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024 19

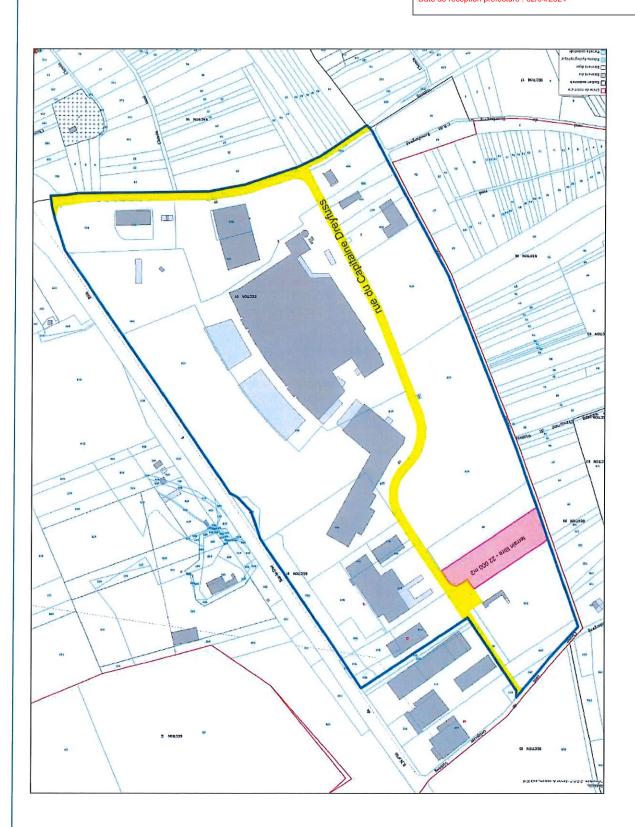


SCHLIERBACH - Périmètre ZAE Dietwiller/Schlierbach

Date de télétransmission : 04/07/2017 Date de réception préfecture : 04/07/2017



Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20240327-20240327p11-DE Date de télétransmission : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024 7



SIERENTZ - Périmètre ZAE Hoell

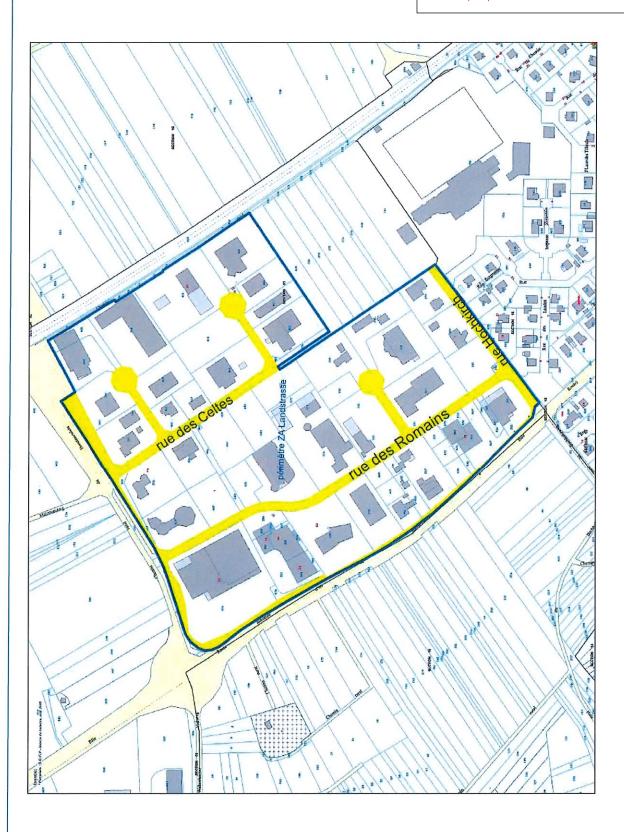
Date de télétransmission : 04/07/2017 Date de réception préfecture : 04/07/2017

SIERENTZ - Périmètre ZAE Landstrasse



23

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20240327-20240327p11-DE Date de télétransmission : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024



SIERENTZ - Périmètre ZAE Landstrasse

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20170628-28062017p121-DE

Date de télétransmission : 04/07/2017 Date de réception préfecture : 04/07/2017

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20240327-20240327p11-DE Date de télétransmission : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024

Pour rappel

Zones d'activités intercommunales



Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20240327-20240327p11-E Date de télétransmission : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024

Z.A. du Lys à Saint-Louis / Hésingue

Ex -CA3F - 8 Zones d'activités intercommunales

➤ Z.A. du Technoparc à Hésingue

Z.A. du Technoport à Saint-Louis / Hésingue

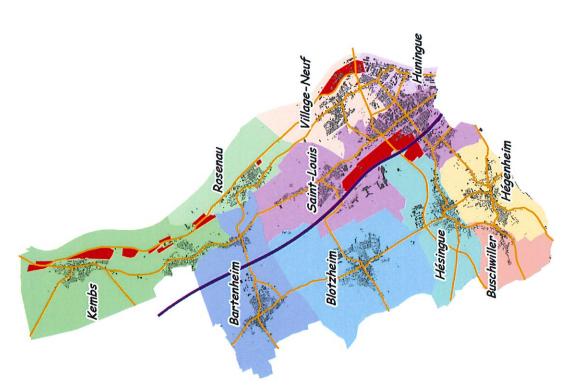
🔻 Z.A. de Huningue / Village-Neuf

➤ Z.A. de Rosenau

➤ Z.A. de Rosenau Nord / Kembs Sud

➤ Z.A. de Kembs Centre

➤ Z.A. de Kembs Nord



Date de télétransmission : 04/07/2017 Date de réception préfecture : 04/07/2017

Ex- CCPSundgau - ATTENSCHWILLER - Périmètre ZAE Les Forêts

